

# LES BRÈVES ...IN KÜRZE...

• **Le 11.05.2012** : le SPPPI a participé à la commission de suivi du PPA-Strasbourg : 2ème réunion de révision du plan qui s'est tenue à la Préfecture du Bas-Rhin.

• **Le 15.05.2012** : s'est réunie à la Dreal Alsace, la bi-commission "actions transrhénanes" & "information et communication" pour la présentation par la société Dalkia du projet de la centrale de cogénération biomasse à Strasbourg.

*SITZUNG DER KOMMISSIONEN "RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN" UND "ÖFFENTLICHE INFORMATIONEN UNTERNEHMEN" : VORSTELLUNG DES PROJEKTS EINES BIOMASSE-HEIZKRAFTWERKS IM STRASSBURGER HAFEN DURCH DIE FIRMA DALKIA FRANCE.*

• **Le 23.05.2012** : le SPPPI a participé au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'APRONA, à la Région Alsace.

• **Le 24.05.2012** : s'est tenu le Séminaire transrhénan SPPPI-"GÉOTHERMIE Profonde" à Strasbourg, Salle des Conseils, Centre Administratif de Strasbourg.

*RHEINÜBERGREIFENDES SEMINAR DES S3PI, ZUM THEMA "TIEFEN GEOTHERMIE (CHANCEN, RISIKEN, AKZEPTANZ)" IM VERWALTUNGSZENTRUM DER CUS.*

• **Le 12.06.12** : le SPPPI a participé à l'Assemblée Générale de l'ASPA.

• **Le 13.06.12** : participation du SPPPI, à la Hochschule d'Offenbourg, au Forum de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : "Economie verte- Nouvelles Perspectives pour la Coopération transfrontalière"; Atelier 1: (participation intervention de L.Zilliox) "Sciences et Technologie de l'Environnement, des secteurs prometteurs pour l'Eurodistrict ?"  
*TEILNAHME DES S3PI AM FORUM DES EURODISTRIKTS: "GREEN ECONOMY" - NEUE PERSPEKTIVEN FÜR DIE GRENZÜBERSCHREITENDE KOOPERATION.*

• **Le 18.06.12** : le Club des SPPPI a tenu sa réunion au Ministère de l'Ecologie-Paris, La Défense.

• **Le 19.06.12** : s'est tenue, à la DREAL, la réunion annuelle de suivi des industriels ayant signé la CHARTE "Odeurs" (engagements de progrès, bilan et perspectives).

• **Le 26.06.12** : le SPPPI a participé à l'ENGEES à la Journée Scient.&Tech. ASTEE-ENGEES-HYDREOS / Thème: "Ingénierie écologique" (intervention de L.Zilliox en ouverture) ainsi qu'à l'Assemblée Générale du SDEA, à Schweighouse sur Moder, en fin d'après-midi.

• **Le 10.07.12** : s'est tenue à Kehl-Mairie la réunion du Groupe de Travail "Environnement" des Villes de Strasbourg et Kehl, avec participation du SPPPI.

*SITZUNG DER ARBEITSGRUPPE "UMWELT" DER STÄDTE STRASBOURG U. KEHL, MIT TEILNAHME DES S3PI.*

• **Le 16.07.12** : le SPPPI a participé (Hôtel du Préfet) à la réunion de présentation de l'exercice PPI de Rhône Gaz à Herrlisheim ; le SPPPI proposera des observateurs lors de l'exercice programmé à l'automne.

• **Le 19.07.2012** : rencontre de prospective avec l'Eurodistrict "CUS-Ortenau" (Mme Martine Schneider Secrétaire Générale Adjointe) au bureau du SPPPI.

• **Le 27.08.2012** : Intervention de L. Zilliox à l'Université d'été "Environnement" d'EUCOR (Confédération des cinq Universités du Rhin Supérieur) à Gunsbach 68, sur le Thème : "Gestion des Risques techniques et naturels dans le Rhin Supérieur."

*VORTRAG VON L. ZILLOIX AN DER EUCOR-SOMMERUNIVERSITÄT IN DEN UMWELTWISSENSCHAFTEN ZUM THEMA "RISIKEN IN DER REGION OBERRHEIN, BEISPIEL DES SPPPI"*

• **Le 25.09.2012** : s'est tenue la réunion de la bi-commission "Eau, sols et déchets" et "information et communication" à la DREAL Alsace, avec la présentation par la société GDE (Guy Dauphin Environnement) de l'implantation et de l'exploitation d'un centre de regroupement et de tri de déchets sur le Port autonome de Strasbourg.

*SITZUNG DER KOMMISSIONEN "WASSER, BODEN U. ABFALL" UND "ÖFFENTLICHE INFORMATION" : VORSTELLUNG DES PROJEKTS "RECYCLING-ZENTRUM" DER FIRMA GDE IM STRASSBURGER HAFEN.*

• **Les 24 et 25.10.2012** : Le SPPPI "Strasbourg-Kehl" est représenté au Forum inter-SPPPI à Aix-en-Provence (les 40 ans du SPPPI-PACA) par Mmes Laurence Morival et Sophie Sanson.

**La présentation du projet de PPRT "Port aux Pétales" (voir Lettre N° 35) devant la Commission présidée par Mme Annie Bénétreau le 20.02.2012, a été faite à l'initiative du SPPPI. Il s'agit d'améliorer encore la concertation entre tous les acteurs avec l'objectif de "Forger une Culture durable du Risque".**

Ouverte à tous, la "Rencontre-débat" facilite la compréhension des enjeux du projet par les riverains. Le SPPPI réunira à nouveau la Commission lors de la mise à l'enquête publique (annoncée pour début 2013) du projet, afin de s'assurer de la compréhension de son contenu au bénéfice de la sécurité des populations (en résidence ou en transit sur le site); **c'est là l'objectif majeur du PPRT !**

## Annonces

• **15.11.2012** (au Parlement Européen, Strasbourg), **Seconde Conférence du projet européen**. Life+OPERA: "Stratégies de réduction de la pollution de l'Air aux échelles régionale et locale".

• **17-25.11.2012**, La semaine européenne de réduction des déchets.

• Une Fondation "Dialogue Risques" pour développer la compétence sociale en matière de perception, d'évaluation et de gestion des Risques. Info sur: [www.risikodialog.ch](http://www.risikodialog.ch)

• Le rapport d'activité 2010/2011 de la DREAL Alsace est consultable sur le site de la DREAL Alsace : [alsace.developpement-durable.gouv.fr](http://alsace.developpement-durable.gouv.fr) dans la rubrique connaissance évaluation du développement durable - étude et rapport.

## Agenda

**20.11.2012**  
Réunion Bi-Commissions "Eau, sols et déchets" & "Actions transrhénanes" du SPPPI.  
16h à la DREAL.

**4.12.2012**  
Réunion de la Commission "Prévention des Risques" du SPPPI.  
16h à la DREAL

**1er trim. 2013**  
Réunions de Commissions Thématiques sur le "PRSE 2" et les "PPRT-67"

## Documentation

**Projet Interreg Atmo-IDEE "«Atmosphère et Industrie dans les Districts Européens du Rhin Supérieur», 1<sup>er</sup> Rapport d'Avancement (Raphaële Deprost, ASPA -12080101-ID, version du 17/08/2012).**

Les publications SPPPI, sont consultables sur le site de la DREAL Alsace : - sous la rubrique Risques Technologiques - SPPPI Strasbourg-Kehl : [alsace.developpement-durable.gouv.fr](http://alsace.developpement-durable.gouv.fr)

## Contacts

**SECRETARIAT LAURENCE MORIVAL**  
DREAL ALSACE  
2 ROUTE D' OBERHAUSBERGEN  
67070 STRASBOURG CEDEX  
TÉL. : 00 33 (0) 3 88 13 06 07  
FAX. 00 33 (0) 3 88 13 05 60  
E.MAIL : [LAURENCE.MORIVAL@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR](mailto:LAURENCE.MORIVAL@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR)

**Kontaktperson Kehl Siegfried Schneider**  
Herderstrasse 3  
Stadtverwaltung Kehl  
D - 77694 Kehl  
Tél. 00 49 (0) 7851 88 11 93  
Fax. 00 49 (0) 7851 88 10 22  
E.mail : [S.Schneider@Stadt-Kehl.de](mailto:S.Schneider@Stadt-Kehl.de)

Création : Tooyoo



# Le SPPPI UNE PORTE D'ENTRÉE À LA CONCERTATION PERMANENTE

Die S3PI - Einrichtung strebt nach innovativer Gesprächsführung

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles • NOVEMBRE 2012 N°36

## "Atmo-IDEE" : Prévention atmosphérique transrhénane dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Rhin Supérieur



Un projet Interreg IV, initié au SPPPI, lancé à Kehl dans les locaux du Centre européen de la consommation (photo de séance du 14 mars 2012)

**Sous le titre "Atmo-IDEE : Prévention atmosphérique transrhénane dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Rhin Supérieur",** le projet a pour ambition d'élaborer des bases de données fiables et communes pour évaluer l'impact transfrontalier de nouvelles installations industrielles sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec des méthodes transposables dans les autres Eurodistricts du Rhin Supérieur.

Une Note que j'avais transmise le 12 mai 2009 à la Commission "Actions transrhénanes" du SPPPI, réunie à Kehl sous la présidence du Dr. Claus-Dieter Seufert, fut à l'origine du projet. Elle contenait cette recommandation : Dans cette zone de fossé rhénan où le piégeage des polluants sous une masse d'air immobile n'est pas l'exception - par temps stable, un réel "Dôme de pollution" peut coiffer l'agglomération sur des durées de plusieurs jours, voire semaines - il est indispensable d'obtenir une meilleure vision d'ensemble des limites de pollution à ne pas dépasser avant d'autoriser de nouveaux rejets dans l'atmosphère, tous types de sources confondus.

La création d'un nouveau Groupe de Projet au SPPPI en a résulté. Sous la dénomination "Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique" (PPTPA) ce Groupe s'est réuni pour la 1ère fois le 10 mai 2010, sous la conduite de M. Joseph Kleinpeter, Directeur de l'ASPA. Pour faire aboutir le projet Atmo-IDEE, J. Kleinpeter a su fédérer plusieurs partenaires français et allemands qui apportent leur soutien à cette action Interreg-Rhin Supérieur adoptée par le Comité de Suivi le 6 décembre 2011, programmée sur 3 ans et bénéficiant d'un cofinancement par le Fonds européen pour le développement régional.

Il s'agit, en particulier sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, d'élaborer une procédure transrhénane de prise en compte de rejets atmosphériques supplémentaires avec concertation entre les Autorités instructrices (DREAL, Regierungspräsidium, Landratsämter), les Collectivités, les Associations, les Entreprises et les "Experts".

Les Organismes de surveillance (ASPA, LUBW) seront les gestionnaires des bases de données référence construites pendant le Projet. Le Groupe "PPTPA" du SPPPI débattira des résultats avant que l'Eurodistrict n'émette son avis sur le document commun établi.

Au nom du SPPPI, j'exprime ma gratitude à tous les "contributeurs" à cette mise en musique d'Atmo-IDEE qui, c'est ma conviction, fera souffler sur l'Eurodistrict un Air nouveau, qu'apprécieront tous les habitants de ce bassin de Vie transrhénan.

Lothaire Zilliox • Président du SPPPI

**2009, IM RAHMEN DES SPPPI STRASBOURG-KEHL "GEBOREN", GRENZÜBERSCHREITENDES INTERREG-PROJEKT GEGEN IMMER STÄRKERE LUFTVERSCHMUTZUNG, 2012 GESTARTET.**

WIE SIEHT DIE LUFTQUALITÄT IM EURODISTRIKT AUS? WIE WIRKEN SICH DIE SCHADSTOFFE AUS? WIE SIND WEITERE INDUSTRIEANLAGEN EINZUSCHÄTZEN? MIT DIESEN FRAGEN BESCHÄFTIGT SICH DAS GRENZÜBERGREIFENDE PROJEKT "ATMO-IDEE", DAS AM 14.03.2012 IN KEHL GESTARTET WURDE.

KEHLS OB DR GÜNTHER PETRY BRACHTE ES AUF DEN PUNKT: WENN EIN UNTERNEHMEN IM KEHLER RHEINHAFEN EINE NEUE ANLAGE Bauen WILL UND DEREN EMISSIONEN DIE BESTEHENDEN GRENZWerte NICHT ÜBERSCHREITEN, DANN MUSS DIE STADTVERWALTUNG DAS PROJEKT GENEHMIGEN. AUCH WENN DADURCH DIE GESAMT-LUFTBELASTUNG IM BALLUNGSRAUM STRASBOURG-KEHL ZUNEHMEN SOLLTE, VOR ALLEM WENN GANZ VIELE BETRIEBE DIES TUN. DEN GENEHMIGUNGSBEHÖRDEN BEIDERSEITS DES RHEINS FEHLEN ABER BIS-

LANG GENAUERE DATEN DAFÜR, WIE SICH ZUSÄTZLICHE ANLAGEN AUF DIE GESAMTE LUFTQUALITÄT IN DER REGION AUSWIRKEN UND WIE ES MIT DER VORBELASTUNG AUSSEHT.

HIER SOLL NUN DAS INTERREG-IV-PROJEKT "ATMO-IDEE - RHEINÜBERSCHREITENDE LUFTREINHALTUNG IM EURODISTRIKT STRASBOURG-ORTENAU UND AM OBERRHEIN" ANSETZEN, DAS IN DEN KOMMENDEN ZWEI JAHREN EINE NEUE GEMEINSAME DATENBASIS ZUR LUFTQUALITÄT LIEFERT, UM DEN GRENZÜBERSCHREITENDEN EINFLUSS NEUER INDUSTRIEANLAGEN IM EURODISTRIKT ABSCHÄTZEN ZU KÖNNEN. DIE BEHÖRDEN ERHOFFEN SICH DURCH DIESE GENAUERE DATENERFASSUNG KÜNFTIG BESSERE ARGUMENTATIONSHILFEN, WENN ES UM DIE GENEHMIGUNG NEUER INDUSTRIEANLAGEN GEHT. ZUDERM SOLL SICH DADURCH MITTELFRISTIG AUCH DIE LUFTBELASTUNG VERBESSERN.

(D'APRÈS L'ARTICLE DE PRESSE DE LOREY JÜRGEN, BADEN ONLINE.DE, 16.03.2012).



# DOSSIER



## A PROPOS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Sophie Sanson, Secrétaire Technique du SPPPI, (Fonctionnel en charge de la filière "Déchets"), nous informe sur les nouvelles dispositions concernant la planification en matière des déchets. Monsieur Pierre Schwartz, Directeur Général de Sénerval - industriel gestionnaire de déchets, nous présente les évolutions prévues sur ses installations.

En la matière, l'enjeu de la PREVENTION est important : "le meilleur déchet à traiter est celui que l'on ne produit pas". Notons que la production de déchets ménagers totaux\* d'un français a doublé en 40 ans et dépasse aujourd'hui allègrement le KILO d'OM par jour !"

ZUM THEMA ABFALLWIRTSCHAFT: NEUE MASSNAHMEN UND INTERVIEW EINES BETRIEBSLEITERS. MERKENSWERT: "DER BESTE ABFALL IST DER-JENIGE DER NICHT PRODUZIERT WIRD !"

### LE SITE SÉNERVAL

Sénerval est la filiale de Séché Environnement en charge de l'exploitation et de la modernisation de l'Usine de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine de Strasbourg. L'exploitation se fait dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, d'une durée de 20 ans, et qui a pris effet au 6 juillet 2010.

Afin de répondre aux objectifs d'une meilleure valorisation des déchets fixés par l'Europe et réaffirmés lors du Grenelle de l'Environnement, Sénerval a proposé un programme d'évolution qui comporte plusieurs volets, afin de faire entrer le site dans une nouvelle ère de prise en charge des déchets.

Ce programme répond aux objectifs de la collectivité, et décline ses ambitions d'optimisation dans la prise en charge des déchets. Il s'inscrit par ailleurs dans les objectifs fixés dans le Plan Climat Territorial.

#### Les deux grands axes portent sur :

- Le développement de la production d'énergies
- Le déploiement d'outils de traitement spécifiques en vue d'une gestion spécifique des encombrants et de la fraction fermentescible contenue dans les déchets ménagers.

Le programme d'évolution du site intègre également une refonte globale des outils de maîtrise environnementale (gestion des eaux, optimisation de la surveillance environnementale des rejets atmosphériques).

Il est également prévu la fermeture d'une ligne d'incinération.

### LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES

#### Amélioration du rendement énergétique de l'Usine

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Plan Climat Territorial de la CUS, Sénerval a engagé d'importants travaux sur les lignes de combustion (les 3 qui seront maintenues) afin d'optimiser le rendement énergétique.

Depuis début 2012, les systèmes d'alimentation des fours ont été modifiés, afin de permettre une meilleure qualité et une meilleure régularité dans la combustion. Des pousoirs d'alimentation avec table améliorent l'homogénéité des déchets envoyés en traitement. D'autre part, les systèmes de réchauffage de l'air de combustion ont été remaniés, ce qui améliore d'autant leur efficacité.

L'amélioration du process de combustion permet de fortement améliorer le rendement énergétique de l'installation.

#### Création d'un réseau de chaleur urbain

En parallèle, des travaux ont débuté fin juillet 2012 de construction d'un important réseau de chaleur urbain d'environ 12 km, qui desservira, dès la saison de chauffe 2013, 4 chaufferies collectives situées dans les quartiers du Neuhof, de l'Elsau et de la Meinau. Ce seront ainsi quelques 17000 équivalent logements qui seront chauffés et fournis en eau chaude grâce à l'énergie récupérée à l'Usine.

Dès fin 2013, Sénerval fournira quelques 90 GWh d'énergie thermique.

L'investissement porte sur 12 millions d'Euros.

### LA CRÉATION D'OUTILS DE TRAITEMENT SPÉCIFIQUES

En réponse aux objectifs du Grenelle et de la CUS, des outils de traitement spécifiques seront mis en place afin d'optimiser la prise en charge des encombrants et des déchets fermentescibles.

#### Unité de broyage des encombrants

Pour les encombrants, un broyeur sera installé, afin de permettre la récupération de tous les éléments qui peuvent être encore envoyés en filière de valorisation matière, les autres étant envoyés à l'Usine.

#### Unité de méthanisation

Une partie des déchets fermentescibles contenus dans les déchets sera récupérée et orientée vers une unité de méthanisation.

En amont, une unité de tri mécanique sera installée afin de pouvoir sélectionner la fraction fermentescible contenue dans les ordures ménagères brutes (pas de collecte de fermentescible séparée à la source).

La fraction fermentescible orientée en méthanisation, permettra la production de biométhane qui sera réinjecté dans le réseau GDS.

Cette unité est soumise à autorisation administrative. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, afférent a été déposé auprès des services de la préfecture (instruit par la DREAL) début octobre 2012.

Le volume global des investissements portera sur environ 50 millions d'€. Le site emploie à ce jour 50 personnes.

M. Bruno Jarriand, Président de Sénerval  
M. Pierre Schwartz, Directeur Général de Sénerval



### PLANIFICATION EN MATIÈRE DE DÉCHETS

Suite aux lois Grenelle et à la transposition de la nouvelle directive-cadre sur les déchets (directive 2008/98/CE du 18 novembre 2008), le cadre réglementaire de la planification des déchets a été rénové afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à la prévention des déchets et à la mise en oeuvre de la hiérarchie des modes de traitement.

#### Des plans doivent être élaborés à l'échelle régionale et départementale pour la gestion des déchets dangereux, non dangereux et déchets du BTP :

- Le PREDD (ou Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux) dont l'élaboration relève de la compétence de la Région et remplace le PREDIS (Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux). Son champ d'action porte sur les déchets dangereux produits et traités en Alsace ou importés en Alsace pour traitement y compris depuis des pays étrangers. Il porte également sur les déchets dangereux produits en Alsace et éliminés en dehors de la Région. Le plan vient d'être adopté le 11 mai 2012.
- Les PPGDND (ou Plans de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux) dont l'élaboration relève de la compétence des Conseils Généraux. Ces plans concernent l'ensemble des déchets non dangereux qu'ils soient produits par les ménages ou l'activité économique

(industrie, artisanat, agriculture,...) et remplacent les PEDMA (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés). Le plan du Bas-Rhin vient de recevoir un avis favorable de la commission consultative et est entré dans une phase de consultations qui donnera lieu à d'éventuelles modifications avant son approbation finale. La révision du plan du Haut-Rhin a débuté en septembre 2011.

- Les plans de gestion des déchets du BTP qui concernent l'ensemble des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics relèvent également de la compétence des Conseils Généraux.

Ces plans visent à orienter et à coordonner les actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer les objectifs de la loi notamment :

- en priorité, prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets, ainsi que diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- mettre en oeuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :
  - a) La préparation en vue de la réutilisation ;
  - b) Le recyclage ;
  - c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
  - d) L'élimination.

- assurer que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement,
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume.

Les plans comprennent un inventaire prospectif des quantités de déchets à échéance de 6 et 12 ans et les perspectives d'évolution de ces quantités, les priorités à retenir pour atteindre les objectifs de prévention et les objectifs de tri à la source et de collecte sélective pour les déchets non dangereux, la prise en compte des déchets issus de situations exceptionnelles, les besoins en terme de capacités de traitement des déchets résiduels.

Il est prévu une évaluation à échéance de 6 et 12 ans : cette évaluation doit permettre de comparer les objectifs atteints par rapport à ceux prévus par le plan et de décider de la nécessité d'une éventuelle révision.

Pour les plans de gestion des déchets non dangereux, les capacités d'incinération et d'enfouissement de déchets ultimes sont limitées à 60% des déchets non dangereux produits dans chaque département ■

### Les lois Grenelle 1 et 2 fixent des objectifs qui sont également déclinés dans les plans concernés :

La loi Grenelle 1 consacre la réduction des déchets comme priorité qui prévaut sur tous les autres modes de traitement et fixe comme objectif national la diminution de 15% d'ici à 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Dans cette perspective, les objectifs nationaux sont arrêtés de la façon suivante :

- réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années,
- augmentation du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés afin d'orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45 % en 2015,
- recyclage matière et organique de 75% des déchets d'emballages ménagers en 2012,
- recyclage matière et organique de 75% des déchets non dangereux des entreprises (hors BTP, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques) en 2012,
- instauration par les collectivités territoriales compétentes d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La loi Grenelle 2 prévoit la création de nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, déchets de l'ameublement, bouteilles de gaz, produits chimiques des ménages présentant des risques pour la santé,...

Au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre doit être défini pour les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Enfin les personnes produisant ou détenant des quantités importantes de déchets composés majoritairement de matières organiques sont tenues, à compter du 1er janvier 2012, de mettre en place un tri à la source et, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets (...). L'arrêté du 12 juillet 2011 fixe les seuils d'application de ce dispositif réglementaire.

Ce dossier s'inscrit dans la perspective de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD-2012, cf. Annonces en p.4). En France, la SERD est pilotée par l'ADEME et le Ministère en charge du Développement Durable (MEDDE).

(\* Les déchets ménagers comprennent les ordures ménagères (OM résiduelles et collectées sélectivement) et les déchets occasionnels.